

<b>Section Bac</b>	<b>Assurances et gestion du risque</b>		
<b>Nom De l'UE</b>	<b>Droit social</b>		
<b>Nom du professeur</b>	L.Depaepe		
<b>Niveau</b>	3	<b>Unité déterminante</b>	Non
<b>Nombre de périodes</b>	50	<b>Pré requis pour</b>	Néant
<b>Langue de cours</b>	Français	<b>Crédits ECTS</b>	4

### Objectifs du cours

L'objectif du cours est notamment de permettre à l'étudiant :

- de s'approprier des connaissances générales en droit social ;
- de se familiariser avec les structures du droit social et les différents régimes de sécurité sociale ;
- d'acquérir une connaissance approfondie en matière de contrat de travail ;
- de pouvoir analyser, prévenir et résoudre des différends liés à la relation de travail ;
- de s'approprier les outils et de développer ses aptitudes afin de pouvoir traiter/examiner des questions liées au droit social ;
- ...

### Contenu du cours

Le contenu du cours porte notamment sur les matières suivantes :

- la classification des travailleurs et la nature des relations de travail
- l'organisation de la sécurité sociale : les différents régimes et les différentes branches de la sécurité sociale
- les structures du droit du travail et leurs compétences
- la hiérarchie des sources du droit
- le contrat de travail et la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail : formation, exécution, suspension et fin du contrat
- les formalités imposées par le droit du travail et le droit de la sécurité sociale dans le cadre d'un contrat de travail

- la réglementation du travail (questions choisies)
- le contentieux social (principaux éléments)
- l'application de la matière enseignée à des cas pratiques et exercices
- la consultation des sources d'information et la familiarisation avec les outils utiles
- ...

### Méthodologie

- Cours magistral en ce qui concerne les principes
- Illustration par des cas concrets/jurisprudence
- applications et exercices pratiques

### Supports

- Syllabus
- Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail

### Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

*face à des situations relatives au droit social, dans le respect de la terminologie ad hoc,*

- ◆ d'identifier et d'expliquer les principes juridiques en présence ;
- ◆ de les analyser et de les résoudre.

### Evaluation

Examen écrit

Evaluation de 1 <sup>ière</sup> session	Evaluation de 2 <sup>ème</sup> session
100%	100%